

La Gazette, 15 septembre 2014

Interco Le casse-tête de la répartition des sièges



SÉNAT

Selon l'ADCF, plusieurs centaines de contentieux pourraient découler de la décision du Conseil constitutionnel du 20 juin sur la répartition des sièges au sein des EPCI. Une proposition de loi des sénateurs (PS) Jean-Pierre Sueur et Alain Richard **(photo)** maintient la règle d'un siège au conseil communautaire pour chaque commune membre avec, pour le reste des élus, une répartition selon le principe de la proportionnalité. Ce texte pourrait se transformer en amendements à l'un des projets de loi de réforme territoriale.